

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1434

présenté par

M. Giraud, M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André,
M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 26

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« 8° L'article L. 815-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ils veillent à proposer une offre suffisamment diversifiée de formations bi-qualifiantes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement insiste sur l'enjeu pour les territoires de montagne de la poursuite d'une politique d'enseignement agricole visant la pluriactivité des personnes exerçant une activité agricole.

Celle-ci est en effet essentielle en zone de montagne, où la majorité de ces personnes n'ont pas de revenus suffisants du fait de cette activité et ont ainsi recours à au moins une autre activité professionnelle.